



CONFÉRENCE

SI QUIS ERUPERIT LEGEM PRETERITI MEI (CIL VI, 10246). DISPOSITIONS ÉPIGRAPHIQUES ET LIEUX FUNÉRAIRES DANS LA ROME ET L'ITALIE IMPÉRIALES

27 mars 2026

**Collège Sainte-Barbe, salle Collinet
(3e étage) - 4 rue Valette, 75005
Paris**

Dans le cadre de son cycle annuel 2025-2026, l'[Institut de droit romain](#), dirigé par [Emmanuelle Chevreau](#), accueillera M. Nicolas Laubry, maître de conférences HDR à l'Université Paris-Est Créteil / CRHEC, pour une conférence intitulée « Si quis eruperit legem preteriti mei (CIL VI, 10246). Dispositions épigraphiques et lieux funéraires dans la Rome et l'Italie impériales ».

Les conférences sont ouvertes au public.